

Image not found or type unknown



Délation concernant un défaut de permis de conduire

Par **mimi**, le **18/05/2014 à 16:24**

Bonjour,
Je dois repasser mon code suite à une invalidation de 6 mois (plus de points). Je me suis inscrit dans une auto-école et une personne m'a dénoncé au commissariat en affirmant que je conduisais sans permis alors qu'elle habite à 200 km de chez moi et qu'elle ne m'a jamais vu au volant d'une voiture pendant cette période.
Merci d'une réponse.
Cordialement.

Par **moisse**, le **18/05/2014 à 16:44**

Bonsoir,
Encore faut-il une question pour espérer une réponse.
Même si on subodore quelques questions, il faudrait un peu préciser la situation, cette personne qui demeure à 200 kms de votre résidence ne vous connaît pas grâce à un grand marabout certainement.

Par **mimi**, le **18/05/2014 à 16:53**

Si elle me connaît mais c'est quelqu'un d'autre qui lui a dit donc elle m'a dénoncé par courrier au commissariat mais comme il n'y a aucune constatation donc si c'est sa parole contre la mienne.
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **18/05/2014 à 16:55**

Bonjour mimi,rnrnJe suppose que la question est : qu'est-ce que je risque ?rnrnMa réponse est : rien pour le moment. Que cette personne s'occupe d'elle, elle ne fait pas partie de la police ou des gendarmes, elle n'a pas à intervenir ce n'est pas son rôle. Par contre, si elle vous connaît, qu'elle sait que vous êtes sans permis et qu'elle vous a vu arriver à l'auto-école au volant de votre voiture (c'est très fréquent), qu'elle vous en fasse la remarque n'est pas superflu mais les policiers ont d'autres chats à fouetter que d'écouter les accusations des uns ou des autres.

Par **mimi**, le **18/05/2014 à 17:00**

Bonjour,rnrnnon personne ne m'à vu arrivé à l'auto école avec un véhicule mais par contre je suis convoqué au commissariat demain concernant cette personne qui à écrits

Par **mimi**, le **18/05/2014 à 17:21**

aucune constatation de visu par la police autrement il y aurais longtemps que j'y aurais eu droit

Par **mimi**, le **19/05/2014 à 08:06**

bonjour, pat76rnrj'ai rdz cet après midi au commissariat concernant mon permis de conduire des gens mal intentionné mon vu parais-t-il conduire sans permis bien sur je nie tout en bloc tant qu'il n'y a pas eu de constatationrnrncordialement

Par **mimi**, le **19/05/2014 à 08:36**

bonjour,rnrj'ai besoin d'un conseilrnrnmerci

Par **Lag0**, le **19/05/2014 à 08:41**

Bonjour,rnrn[citation]bien sur je nie tout en bloc **tant qu'il n'y a pas eu de constatation** [/citation]rnrnCette dernière remarque tendrait à faire penser que la dénonciation n'est pas si infondée que ça, sans quoi vous nieriez tout simplement sur le fait que vous n'avez jamais conduit sans permis, et il ne risquerait pas d'y avoir constatation...

Par **mimi**, le **19/05/2014 à 08:52**

je suis convoqué car une personne à écrit au commissariat que je conduisais sans permis mais ca elle ne peut le dire car elle ne m'à jamais vu au volant alors qui croire ?

Par **mimi**, le **19/05/2014 à 08:59**

merci Lagûrnpourrais-je avoir l'avis de Pat76 ,Tisuisse plusieurs avis sont mieux rnmerci à vous tous

Par **mimi**, le **19/05/2014 à 09:42**

merci pour un petit remontant

Par **aguesseau**, le **19/05/2014 à 09:42**

mimi,rnla question fondamentale qui sera sans doute celle que va vous poser la police, c'est est-ce que vous conduisez sans permis ?rnqui dit conduite sans permis, dit conduite sans assurance.rnla lettre de dénonciation contient peut être des éléments précis (date, lieux, témoignages)concernant votre conduite sans permis.rncdt

Par **mimi**, le **19/05/2014 à 10:14**

Bonjour, Aguesseaurnoui d'accord mais pour les dates et le lieux non je ne crois pas c'est juste une personne qui à été au courant mais n'à pas eu de visu ni de lieux ni de daternde toute façon je dirais que nonrnmerci d'une réponsern cdt

Par **mimi**, le **19/05/2014 à 10:31**

bonjour, tuisissernque pensez-vous de mes questionsrncdt